

Demande de transfert à une institution de prévoyance suisse

Compte/dépôt	Numéro de compte/dépôt	Montant à verser	Date de versement souhaitée
Preneur de prévoyance	Nom	Prénom	
	Rue, n°	NPA, lieu	
	Pays	Etat civil	
Transfert à une nouvelle institution de prévoyance	<input type="checkbox"/> Je vais procéder à un rachat dans ma caisse de pension au moyen de mon avoir de prévoyance 3a.		
	<input type="checkbox"/> J'ai un nouveau compte de prévoyance 3a et souhaite un virement de mon avoir de prévoyance 3a. *		
	Bénéficiaire		
	Nouvelle institution de prévoyance (caisse de pension/institution de prévoyance 3a)		
	Rue, n°	NPA, lieu	
Instructions de paiement	Veuillez joindre un bulletin de versement ou une confirmation d'ouverture ou d'affiliation de la nouvelle institution de prévoyance.		
	Compte postal		
	Banque	Numéro de compte/IBAN	
	Numéro de clearing	Référence	
Déclaration	J'atteste que les renseignements ci-dessus et les documents fournis sont exacts et complets. J'autorise la fondation de prévoyance Liberty 3a («Fondation») à se procurer d'autres renseignements si nécessaire.		
	Par le dépôt de ma demande, je confie à la Fondation le mandat de vendre mes placements en titres. Le produit de la vente doit être crédité sur mon compte de prévoyance jusqu'au moment du versement de mon avoir. Au cas où le versement ne serait pas autorisé, le produit de la vente restera sur mon compte de prévoyance, sauf indication contraire de ma part.		
Signature	Lieu, date	Signature du preneur de prévoyance	
* Remarque/confirmation	Pour effectuer un virement à une autre institution de prévoyance 3a, nous avons besoin soit d'un extrait de compte 3a actuel soit de la confirmation ci-après.		
	Veuillez noter qu'un des critères cités ci-dessus doit être rempli afin que le virement souhaité puisse être effectué à temps.		
	Confirmation de la nouvelle institution de prévoyance 3a		
	Nous confirmons que le compte indiqué est bien un compte de prévoyance de la prévoyance individuelle liée (pilier 3a) conforme à l'Ordonnance sur les déductions admises fiscalement pour les cotisations versées à des formes reconnues de prévoyance (OPP 3) du 13 novembre 1985.		
	Les fonds versés/crédités sur le compte ci-dessus sont soumis aux directives de l'OPP 3 ainsi qu'au règlement correspondant de la Fondation.		
	Lieu, date	Tampon et signature de la nouvelle institution de prévoyance 3a	